

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Absents : 03
Exclus : 00

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2021

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance Ordinaire du 09 avril 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Étaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MARCHAL, MEYER, OUGHLIS-HENRY.
Mrs CATTELOIN, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, SAINT-POL.

Absents excusés : Monsieur Romain COULETEL donne pouvoir à Madame Annie LEROY.
Madame Virginie DECAMP donne pouvoir à Madame Nadia OUGHLIS-HENRY
Monsieur Claude RAYNAUD est absent sans avoir laissé de pouvoir

Secrétaire de séance : Madame LEJEUNE Juliette.

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Ouverture de séance : 20h25.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

I/ Point de situation

- Madame Le Maire souhaite en premier lieu, la bienvenue à Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie en poste depuis le 22 février 2021. A la demande de Madame le Maire, un tour de table est organisé afin que chaque élu se présente.
- Madame le Maire revient sur la situation de Madame Le Bourre ; en effet celle-ci a adressé en mairie, un mail le mercredi 17 mars pour informer qu'elle était « cas contact » (COVID 19). En réponse, il lui a été demandé de prendre les dispositions qui s'imposent dans ce cas. Néanmoins, Madame Le Bourre n'a pas respecté l'isolement prescrit et s'est rendue sur son lieu de travail le jeudi 18 mars. Madame le Maire poursuit en expliquant qu'elle a dû lui demander de quitter la Mairie, de bien vouloir s'isoler et se conformer aux règles sanitaires applicables à un cas contact.
- Madame le Maire donne la parole à Madame Juliette LEJEUNE. Celle-ci nous fait « un point » sur l'école. S'agissant des travaux de mise aux normes, tous ont été réalisés. Suite à la dernière réunion du Conseil d'Ecole, Madame Lejeune, nous présente les effectifs des différentes classes. Concernant les classes primaires, celui-ci reste quasiment identique (2020/2021=29 élèves ; 2021/2022=35 élèves). Concernant, les maternelles, l'effectif est en baisse (2020/2021=22 élèves ; 2021/2022=15 élèves) et l'on pourrait envisager d'accueillir les tous petits TPS au nombre de cinq (naissances de 2019).

II/ Ferme Havard :

Madame le Maire revient sur l'avancée du dossier de « la ferme Havard » et laisse la parole à Madame Nathalie MEYER.

Nathalie Meyer présente au Conseil un diaporama qui a été communiqué à l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise), au CAUE 60 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise) et à Oise Tourisme. Ces trois organismes étaient présents à la réunion qui s'est tenue à la ferme le 5 février 2021, au cours de laquelle, après une visite complète des lieux, tous les participants ont confirmé les qualités du site et son potentiel de réaménagement.

Nathalie Meyer présente ensuite au Conseil les axes fondamentaux du projet de la Commune pour la reconversion de la Ferme Havard : préservation de la valeur paysagère et patrimoniale, transformation en lieu de vie et d'accueil de diverses activités productives (tourisme, artisanat, écuries) et d'intérêt général (salle polyvalente), maintien de l'unité du lieu et de son ouverture aux habitants et visiteurs.

Le projet doit à présent faire l'objet d'études de marché et de faisabilité technique et financière. Le coût de ces études peut faire l'objet d'une prise en charge à hauteur de 50% par la Région et 25% par la Banque des Territoires, le reste à charge n'étant que de 25%. Le principe est approuvé d'une convention d'engagement de services avec Oise Tourisme pour accompagner la commune dans cette phase d'étude. Le Conseil approuve

également le recours à la prestation « d'Aide à l'émergence de Projets de Développement portés par les Collectivités dans les Territoires Ruraux » offerte par la Banque des Territoires.

Suite à la proposition d'un acquéreur privé est également évoquée l'éventualité d'une acquisition partagée.

III/ Communauté de Communes Thelloise : Adhésion au Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60)

Madame le Maire donne lecture de la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise. Le SE60, nous demande d'émettre un avis.

A l'unanimité des membres présents, un avis positif est émis quant à l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

IV/ Communauté de Communes des Sablons: Constitution d'un groupement de commandes « transport »

Madame le Maire expose le projet de la Communauté de Commune des Sablons et propose à l'ensemble des membres de l'autoriser à signer cette convention de partenariat, convention constitutive de groupement de commandes concernant l'organisation et l'exploitation d'un service de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de constitution d'un groupement de commandes « transport ».

V/Compte de Gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 de Monsieur le Percepteur comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 269 310.01 €

Dépenses : 265 409.30 €

Section d'investissement

Recettes : 16 762.28 €

Dépenses : 13 666.23 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2020 de Monsieur le Percepteur.

VI/ Compte Administratif 2020

Sachant que Madame le Maire, n'a pas participé au vote, le Compte Administratif 2020 sous la présidence de Monsieur CATTELOIN a été voté à l'unanimité, celui-ci étant identique au compte de gestion 2020 de Monsieur le Percepteur.

VII/Affectations de résultats de l'exercice 2020 à inscrire en 2021

Les affectations de résultats sont calculées comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 269 310.01 €

Dépenses : - 265 409.30 €

Résultat net 2020 + 3 900.71 €

Excédent de Fonctionnement 2019 + 169 597.71 €

Soit un excédent de fonctionnement de 173 498.42 euros affecté au 002.

Section d'investissement

Recettes : 16 762.28 €
Dépenses : - 13 666.23 €

Résultat net 2020 + 3 096.05 €

Excédent d'Investissement 2019 + 15 057.15 €

Soit un excédent d'Investissement de 18 153.20 euros affecté au 001.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2020 en 2021.

VIII/ Redevance RODP

Madame le Maire propose de laisser la parole à Madame Sabine HERBELIN.

Madame Sabine HERBELIN expose à l'assemblée que la Commune percevait déjà une Redevance d'occupation des Sols concernant les lignes EDF, mais que celle-ci existe aussi pour les lignes téléphoniques ORANGE.

Madame le Maire propose de passer au vote pour l'obtention de cette nouvelle redevance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de redevance RODP auprès de ORANGE.

IX/ Vote des taux d'imposition pour 2021

Madame le Maire présente les grandes lignes directrices pour cette année 2021, notamment la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la part départementale de la taxe sur le bâti (TFPB) en faveur des communes. Ce taux est de 21.54% dans l'Oise, et donc le taux de référence communal devient 18.01%+21.54% soit 39.55%.

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	18.01%	39.55%
Taxe foncière sur non bâti	42.17%	42.17%

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2021.

X/ Subventions aux Associations

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions attribuées aux différentes associations ; elles seront réparties comme suit :

Associations	Proposé	Voté
CCAS	3 000.00 €	3 000.00 €
Ancien combattant	450.00 €	450.00 €
Association de sauvegarde de l'Abbaye de Marcheroux	100.00 €	100.00 €
Nougatine	17 000.00 €	17 000.00 €
Tennis Club	500.00 €	500.00 €
Communauté des chemins	100.00 €	100.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2021.

XI/ Communauté de Communes des Sablons : Création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes

Il a été décidé de procéder à la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes.

Chaque commune de la Communauté de Communes des Sablons se verrait dotée d'une enveloppe globale de 400 000 euros sur la durée de cette mandature. Cette somme pourrait être mobilisée au cours du mandat sur différents projets portés par la Commune.

Pour être éligible à ce fonds, le projet devra bénéficier d'une subvention de l'Etat, de la Région Hauts de France ou du Département de l'Oise. Les dépenses subventionnables concernent exclusivement des dépenses d'investissement n'entrant pas dans les domaines de compétence de la Communauté de Communes.

Le total des financements obtenus sur un même projet ne pourra excéder 80% de la dépense subventionnable.

La demande de bénéfice de ce fonds de concours « Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes » devra être présentée par les Communes dès la conclusion des marchés d'investissement et accompagnée du plan de financement prévisionnel et du courrier de notification des subventions obtenues.

Cette demande sera ensuite présentée en Conseil Communautaire et fera l'objet d'une délibération.

Le versement de ce fonds se fera au fur et à mesure des demandes de versement présentées par les Communes sur présentation d'un état des dépenses visé par le Trésorier.

Le versement du solde interviendra dans le cas de travaux sur présentation des PV de réception de travaux et des DGD.

Madame Le Maire propose d'actionner cette possibilité pour participer au financement de l'enfouissement des réseaux BT/EP/ RT, Rue des Etangs (Grand Alléré).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de la Communauté de Communes des Sablons.

XII/ Vote du budget Primitif 2021 :

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2021 dans lequel ont été intégrées toutes les dépenses actées lors du Conseil Municipal du 22 janvier et donc, comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 417 497.42 €

Dépenses : 417 497.42 €

Section d'investissement

Recettes : 89 210.00€

Dépenses : 89 210.00 €

Le budget primitif 2021 est adopté à la majorité (13 voix pour et 1 abstention).

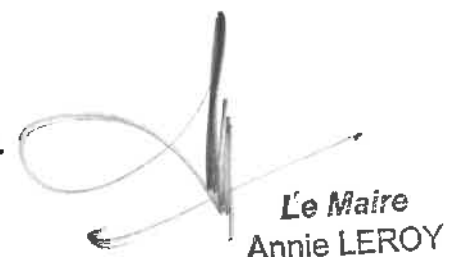
XIII/ Questions diverses

Madame Lejeune informe l'assemblée que la commune a reçu 4 « cartes achat » d'une valeur de 25 euros émises par les établissements EDEN PELLETS, celles-ci étant à remettre à des administrés qui se chauffent avec des poêles à pellets. Le CCAS est en charge de les distribuer. Mais néanmoins elle demande à chacun de voir si dans son voisinage quelqu'un se chaufferait par ce moyen afin de pouvoir prétendre à cette carte achat sachant qu'elle sera donnée en priorité aux foyers à faibles revenus.

Madame Marie MARCHAL souhaite informer l'assemblée de son départ suite à une mutation professionnelle ; celui-ci est prévu fin mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence.



**Le Maire
Annie LEROY**